

Pays : FR
Périodicité : Quotidien
OJD : 27281



Morvan

LUZY ■ Le collectif régional ajoute une pierre à sa lutte contre le déploiement éolien en Bourgogne-Franche-Comté

Les anti-éoliens avancent leur enquête

Après une requête administrative déposée contre le schéma régional de développement durable, les anti-éoliens dégagent maintenant une enquête d'opinion.

A lors que certains candidats aux élections régionales se sont emparés du sujet de l'éolien, Sauvegarde Sud Morvan (Luzy), Nature et Paysages en Sud Morvan (Marly-sous-Issy) et le CRECEP (Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine), en partenariat avec OpinionWay, ont interrogé des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur leur perception par rapport aux parcs éoliens.

L'étude a été réalisée fin mai par OpinionWay auprès d'un échantillon de 1.250 personnes, représentatif de la population régionale, âgée de 18 ans et plus.

Impact

Un premier volet portait sur la valeur du patrimoine immobilier, les paysages, la qualité de vie, l'entente entre les habitants, l'attrait touristique à proximité des projets éoliens,



MILITANT. Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud-Morvan, devant la permanence de l'association, à Luzy.

l'attractivité des territoires pour les citoyens et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Qualité de vie des villages. Les réponses montrent une défiance de la population vis-à-vis de l'installation industrielle des parcs éoliens, avec 64 % des sondés qui estiment qu'ils ont un impact négatif sur les paysages, 32 % très négatif.

Une majorité considère également que l'éolien dégrade la vie locale : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie des villages, 56 % sur l'entente entre les habitants. 52 % voient des effets négatifs sur l'attrait touristique. 51 % sur l'attractivité auprès des citoyens.

Patrimoine immobilier.

Pour autant, le plus fort impact négatif identifié concerne la valeur du patrimoine immobilier, 66 % exprimant ce sentiment et 35 % percevant un impact très négatif. Seule la réduction des émissions de gaz à effet de serre est portée au crédit des projets éoliens. 66 % jugent que ceux-ci ont un impact positif en la matière, dont

23 % un impact très positif.

Distance minimale. Le second volet portait sur la distance minimale entre les éoliennes et les habitations et les couloirs de migration d'espèces protégées. Avec des éoliennes de 200 m de haut, seulement 5 % des habitants déclarent que la distance minimale devrait être fixée

À NOTER

Parc installé. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en avril 2021, 677 éoliennes autorisées (403 en fonctionnement, 274 en attente ou en cours de construction). Un chiffre, auquel doivent être rajoutées 195 éoliennes, qui font actuellement l'objet d'une instruction des services de l'État. ■

à 500 m comme le prévoit la réglementation. 24 % indiquent plutôt une distance d'un kilomètre, et 70 % une distance de 2 km ou plus.

Couloirs de migration. En matière de réglementation, l'implantation d'un projet éolien dans les couloirs de migration d'espèces protégées soulève de fortes réserves. 70 % des habitants se disent favorables à une suspension du projet. Cette position apparaît de surcroît assez ancrée, 32 % se déclarant tout à fait favorables à une suspension. ■

Pratique. Liens vers le sondage à retrouver sur www.npsm.fr ou www.sauvegardesudmorvan.org